VILLE DE QUIMPER CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 7 novembre 2014 Rapporteur : Madame Danielle GARREC

N° 4 DS 14.8

Ordre de passage : n°31

ACTE RENDU EXECUTOIRE

ompte tenu de :

- la publicité (par voie d'affichage), pour une durée de deux mois, à compter du : 19/11/2014
- la transmission au contrôle de légalité le : 19/11/2014 (accusé de réception du 19/11/2014)

Acte original consultable au service des assemblées Hôtel de Ville et d'agglomération 44, place Saint-Corentin – CS 26004 - 29107 Quimper Cedex

Contrat Urbain de Cohésion Sociale Deuxième programmation 2014 (DS)

Dans le cadre de la 2ème programmation 2014 du C.U.C.S, les partenaires de contrat, Etat par l'Acsé, le Conseil Général, la C.A.F. et la ville apportent leur soutien à 13 actions pour un montant total de 103 950 €, la part ville s'élève à 64 950 €.

Le Contrat Urbain de Cohésion Sociale mis en place en 2006 se termine à la fin de cette année. Il sera remplacé par un nouveau contrat de ville pour la période 2015-2020. Il concernera pour l'agglomération le même quartier prioritaire (Kermoysan).

La répartition par thématique des 13 opérations se décline ainsi :

Vie sociale, santé, réussite éducative : 7 actions ;

Citoyenneté, prévention de la délinquance : 1 action ;

Insertion, emploi, économie : 4 projets ;

Animation du contrat : 1 action.

Les participations financières des partenaires au titre de lignes spécifiques « Contrat Urbain de Cohésion Sociale », s'élèvent pour cette deuxième programmation 2014 à 103 950 € dont 64 950 € pour la part ville.

Après avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité des suffrages exprimés, d'autoriser monsieur le maire à :

- 1 verser les subventions correspondantes à la $2^{\grave{e}me}$ programmation 2014 ;
- 2 signer les conventions ou avenants existants pour le versement de subventions.

Le maire,

Ludovic JOLIVET